

Tristesse au sein d'AZB, le projet Durbon ne verra pas le jour dans l'immédiat.

Mauvaise nouvelle pour toutes les personnes électrohypersensibles (EHS) qui avaient mis leur espoir dans l'aboutissement du projet de création d'une zone blanche sur le Domaine de Durbon, dans la commune de Saint-Julien-en-Beauchêne. Alors que la création de « Terres de ressourcement » devient d'une grande urgence pour l'accueil de ces personnes face au déploiement du plan national d'éradication des zones blanches. La nouvelle est difficile, c'est un coup au moral pour l'équipe d'AZB.

AZB, en partenariat avec SOLIHA-Provence et avec l'appui financier de l'Europe et de la région Paca, a conduit pendant 2 années des travaux d'étude et de faisabilité du projet. Il en est résulté une programmation réaliste, au plan technique et financier, de construction et de réhabilitation du site de Durbon. Les premières estimations pour la réhabilitation des sites de la Chartreuse et des Cros s'élevaient à un coût d'investissement global entre 13 et 15 millions d'euros. Jugeant la somme trop importante, l'équipe SOLIHA Provence et AZB avait décidé de revoir à la baisse le projet de développement.

Début avril une rencontre entre les partenaires Soliha Provence et AZB a eu lieu pour évaluer la faisabilité d'un projet "Durbon" recentré sur une plus petite échelle, en réhabilitant les deux bâtiments anciens de la Chartreuse. L'étude de Pascal RABEAU, directeur du pôle production d'habitat d'insertion a abouti à la conclusion que les coûts unitaires du m2 de logement, incluant les investissements d'infrastructure et d'aménagement du site, étaient 3 fois supérieurs à la fourchette habituelle de réhabilitation/construction d'un logement social. A cela s'ajoute l'absence de financement pour les 2 tiers du projet, renforcé par l'hostilité du Maire de la commune et l'absence d'appui de l'Etat pour la création de terres de protection des EHS. Les coûts d'investissement et de fonctionnement du projet Durbon sont très élevés en raison des spécificités du site et de la complexité du projet.

Fort de ce constat, Soliha Provence ne reconduit pas de demande de compromis avec la CAF des Bouches du Rhône pour l'achat du Domaine de Durbon.

Le prix à payer pour accueillir, protéger, soigner et informer en « Terres de ressourcement » n'est actuellement pas à notre portée sans apport d'argent gratuit et en l'absence de financement par l'Etat.

Pour conclure sur le projet Durbon il faut selon Michèle RIVASI, présidente d'AZB « **attendre une acceptation sociale plus importante** ». AZB remercie l'équipe de SOLIHA Provence pour son accompagnement exceptionnel dans le travail d'expertise pour le projet de construction et de réhabilitation du site de DURBON. Jean-Jacques HAFFREINGHE, directeur de SOLIHA Provence, propose « d'ouvrir une page ailleurs ».

AZB ne baisse pas les bras. Ce qui caractérise son engagement et son ADN n'est plus tant la certitude acquise des causes de l'électrohypersensibilité et de la chimicosensibilité, mais l'impérieuse nécessité d'accueillir, protéger, soigner et informer, comme le rappelle son credo en « Terres de ressourcement ». <https://asso-zonesblanches.org/index.php/lassociation/nos-objectifs/>

Nous ne lâchons rien et poursuivons notre route, nous contournons momentanément l'obstacle pour une « Terre de ressourcement » plus accessible.

Et pour l'immédiat : Le vendredi 13 mai à 18h, AZB invite à une réunion publique à la Médiathèque de Veynes (05). Le thème sera : « **Changeons de regard sur l'électrohypersensibilité** » : **Accueillir-protéger-Soigner-Informer. Projet Durbon et autres.**

"La civilisation commence quand tu donnes à l'autre la priorité sur toi-même." Emmanuel Levinas.

Le conseil d'administration.

L'augmentation des ondes sur le territoire fait encore monter d'un cran la situation d'urgence des personnes EHS.

L'arrivée de nouvelles antennes sur de nombreux territoires met en extrême difficulté certaines personnes EHS qui était déjà en situation précaire. Les personnes fragilisées sont de nouveau impactées, certaines n'ont ni la connaissance de zones refuges, ni la force de chercher des solutions, et pour aller où ? La lumière au bout du tunnel a du mal à scintiller.

Fort de ce constat les associations Robin des Toits et AZB se sont mobilisées pour sensibiliser les médias sur la situation de Philippe Tribaudeau qui est un exemple parmi d'autres et qui a accepté de « sortir du bois » pour parler de sa mise en danger par l'arrivée d'une antenne relais.

Bien que l'association « Une terre pour les EHS » reste en sommeil, le site a été réactivé pour permettre de communiquer plus facilement sur la situation. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur ce site : <http://www.uneterrepourlesehs.org/>

En parallèle, les associations ont également souhaité sensibiliser les candidats aux élections présidentielles en leur envoyant une lettre ouverte. [Lettre-ouverte-Candidats-a-la-Presidence-Fev-2022.pdf](#)

Enedis se désiste en cassation : une bonne nouvelle et une opportunité pour les personnes EHS !

Pour ceux à qui cela aurait échappé, le tribunal de Bordeaux a donné raison à 13 plaignants électrohypersensibles (jugement en appel du 13 novembre 2020 confirmant le jugement en première instance). Ils sont parvenus à prouver que le compteur Linky est responsable de nombreuses douleurs, maux de tête, fatigue, insomnies et vertiges. Puis ENEDIS s'est pourvue en cassation pour au final faire rétropédalage et se désister.

A noté que le même scénario s'est déjà déroulé au Tribunal de Grande Instance de Grenoble : ENEDIS condamnée en première instance, puis de nouveau condamnée en appel, et enfin ENEDIS se pourvoit en cassation pour très vite annuler la demande ... Pour rappel : Dans ces deux jugements ENEDIS est condamné à poser des filtres anti-CPL (courant porteur en ligne).

Le tribunal de Grenoble a demandé la non pose ou le retrait des compteurs communicants alors que le tribunal de Bordeaux n'oblige pas ENEDIS à retirer les compteurs communicants installés aux domiciles des personnes EHS. Fait important, la cour d'appel de Bordeaux considère qu'ENEDIS ne peut pas invoquer une obligation légale pour installer ses compteurs nouvelle génération.

Maitre Arnaud DURAND indique « qu'à la suite du désistement d'ENEDIS en cassation, la décision de la Cour d'appel de Bordeaux peut (et doit) être invoquée comme une jurisprudence (en expliquant aux magistrats le désistement d'ENEDIS en cassation). Désormais, cette décision de la cour d'appel de Bordeaux du 17 novembre 2020 constitue une jurisprudence parfaitement invocable. Au-delà, je crois effectivement qu'il faudrait que les EHS ayant une situation médicalement

Pratique : des sites pour vous aider à repérer les antennes

Carte des émetteurs : <https://www.cartoradio.fr/index.html#/>

Réseau Enedis pour les lignes 20.000 V, les transformateurs, et les probables positions des concentrateurs **Linky** : <https://data.enedis.fr/pages/accueil/?id=dataviz-cartographie-des-reseaux>

Carte des faisceaux hertzien : <https://carte-fh.la-fibre.info/>

Débit internet : <https://maconnexioninternet.arcep.fr/>

reconnue saisissent maintenant la justice de leur sort contre ENEDIS, à plus forte raison s'ils ont une RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé), et encore à plus forte raison ceux qui sont situés dans le ressort de la Cour d'appel de Bordeaux ». Merci à « Robin des toits » qui a soutenu cette action à tous les niveaux, y compris financièrement. https://www.robindestoits.org/Communique-de-presse-conjoint-du-27-janvier-2022-du-cabinet-lexprecia-et-de-Robin-des-Toits_a3111.html

AZB : Assemblée Générale 2022 !

Elle se tiendra en Drôme au Domaine de Sagnol à Gigors et Lozeron dans la matinée du samedi 25 juin. Le site est pratiquement en zone blanche, le téléphone portable ne passe pas. Il y a cependant une ligne électrique de 20 000 volts située à une soixantaine de mètres. Il y a la possibilité d'arriver la veille pour ceux qui souhaitent être hébergés sur place. Attention, le téléphone portable ne passe pas et le téléphone filaire fonctionne très mal ; il faut donc anticiper si vous voulez être logés. Cette année c'est AZB qui gère les nuitées. Si vous souhaitez réserver la nuit du vendredi 19 juin il faut nous envoyer votre demande par mail (de préférence et si possible) ou par courrier avec vos coordonnées et votre règlement **avant le 3 juin 2022** (Possibilité de régler par virement sur demande).

Tarifs : Chambre* partagée : 40 €/pers/nuit. Dortoir* 18 €/pers/nuit. Camping-car, tente, voiture : 5 €/pers/nuit. *: **couvertures fournies, prévoir vos draps.**

Consignes données à tous pour accueillir les personnes MCS : Venir « sans rien de parfumé », tout est à penser et organiser en amont !

- Utiliser dès à présent des produits de lessive et toilette sans rien de parfumé, sans phtalates (l'indication « parfum » dans la liste des composants chimiques doit faire abandonner le produit ; voir PJ) ; cela concerne les vêtements, les savons et gels douche, déodorants, shampoings, mousses rasage et lotions après-rasage, etc. (soit 90 % des produits du quotidien, dans notre société..)

- Ne pas se parfumer du tout, ne pas apporter son flacon de parfum
- Privilégier les vêtements non encore portés (mais lavés), les vêtements habituels sur lesquels on vaporise son parfum ne pourront pas en être débarrassés par un simple lavage...

Pour mieux évaluer l'éventuelle toxicité de ce qu'on porte : on a la possibilité de voir la composition de ses parfums et produits sur le site INCI Beauty : <https://incibeauty.com/en> »

Christine Malfay Reigner, membre du comité médico-scientifique d'AZB et présidente de l'association SOS-MCS.

Une bonne nouvelle pour les donateurs : La réduction d'impôt est passée à 75 % au lieu de 66 % précédemment pour un don d'un montant inférieur ou égal à 1000 €.

[https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prelevement-a-la-source-reductions-fiscales-dons-associations?xtor=ES-39-\[BI_254_20220208\]-20220208-\[https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prelevement-a-la-source-reductions-fiscales-dons-associations\]](https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prelevement-a-la-source-reductions-fiscales-dons-associations?xtor=ES-39-[BI_254_20220208]-20220208-[https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prelevement-a-la-source-reductions-fiscales-dons-associations]). **Il est encore temps de penser à régler votre adhésion/don.**

Où en est l'étude de la prévalence de la maladie migraineuse chez les patients EHS du Dr Greco ?

Les données sont en cours d'analyse, le docteur et son équipe espèrent finaliser l'étude le plus rapidement possible.